



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 4 février, 2019, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillers Alain Villemure et Sabrina Patry-McComb sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 4 février, 2019.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 4 février 2019
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. 5.1 Dépôt de la correspondance du mois
5.2 Dépôt du rapport des totaux de factures de plus de 25 000 \$
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Inscription au congrès de l'ADMQ
 - 8.3 Autorisation pour paiement en ligne avec Accès D
 - 8.4 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte
 - 8.5 Mandat pour le maintien de l'équité salarial
 - 8.6 Offre de service SOMUM Communication
 - 8.7 Registre des armes à feu
 - 8.8 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets Particulier d'Amélioration par Circonscription Électorale

2019-02-13



No de résolution
ou annotation

- 8.9 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets Particulier d'Amélioration d'Envergure ou Supramunicipaux
- 8.10 Travaux de sablage du plancher au Centre Communautaire Manège Militaire
- 8.11 Persévérance scolaire 2019
- 8.12 Contribution financière à l'Image de Bury
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 414-2019 « Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques abrogeant le règlement numéro 414-2012»
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 4 mars 2019, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 14 janvier, 2019.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, soit adoptés tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Rapport d'eau potable – auteur est secrétaire-trésorière adjointe et non la DG. Elle prend le crédit pour le travail des employés ?
- Bris de la ligne Bell sur chemin.
- #40 - liste de décembre : C'est où le Resto 108 ?
- Souper au bénéfice de qui ?
- #30 - liste de décembre
- # 27 - allocation pour kilométrage pour secrétaire-trésorière adjointe et DG ?
- 20 janvier — Prescott, Brooks, Tambs — Chum déblais les chemins, est-ce que la DG reçoit un meilleur salaire parce que son chum est altruiste ?

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale fait mention qu'il n'y a pas de sujets d'intérêt public.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 **Administration**
- 7.2 **Sécurité publique**
- 7.3 **Travaux publics**

2019-02-14



No de résolution
ou annotation

7.4 Urbanisme et Environnement
7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2019-02-15

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 168 962.84 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 01-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Inscription au congrès de l'ADMQ

2019-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'autoriser la Directrice générale, Mme Karen Blouin ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe Mme Louise Brière, à s'inscrire au congrès de l'ADMQ les 12, 13 et 14 juin 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Autorisation pour paiement en ligne avec Accès D

2019-02-17

ATTENDU QUE la Municipalité approuve la liste de comptes aux séances mensuelles du Conseil;

ATTENDU QUE parfois les délais de paiement pour les comptes de la Municipalité ne concorde pas avec les dates de séances du Conseil et que ces délais génèrent des frais supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Bury nomme la directrice générale, madame Karen Blouin, responsable des services Accès-D

QUE la Municipalité autorise le paiement en ligne des comptes de la Municipalité avec le service de paiement en ligne Accès D.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Renouvellement du contrat du vérificateur Deloitte

2019-02-18

ATTENDU QUE, la Municipalité doit procéder à la nomination d'une firme comptable pour la préparation et la vérification des états financiers et le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

taux global de taxation de la municipalité pour l'exercice qui se terminant le 31 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L. / S.R.L. soit mandatée pour la vérification des états financiers 2018 et effectuer les redditions de comptes des projets subventionnés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Mandat pour le maintien de l'équité salariale

2019-02-19

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'équité salariale l'employeur doit évaluer périodiquement le maintien de l'équité salariale dans son entreprise;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un offre de Michel Larouche Consultants RH inc. pour l'exercice de maintien d'équité salariale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU de mandater Michel Larouche Consultants RH inc. pour l'exercice de maintien tel que requis par la Loi sur l'équité salariale au montant forfaitaire de 900.00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Offre de service SOMUM Communication

2019-02-20

ATTENDU QUE la Municipalité doit mettre à jour son plan de mesures d'urgences en raison de nouvelles exigences du ministère de la sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de SOMUM Communication pour l'implantation d'un système de communication de masse;

ATTENDU QUE ce système de communication de masse permettra l'envoi immédiat à la population d'alerte en cas de sinistre majeur en plus d'avis relatifs aux interventions sur les réseaux municipaux ainsi que des avis d'intérêt public;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
ET RÉSOLU d'accepter la proposition de SOMUM Communication pour l'implantation du système de communication de masse au montant de 2 903.00 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Registre des armes à feu

2019-02-21

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin de janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17\$ millions pour la mise en place et 5\$ millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82 % des armes québécoises (1,6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2\$ millions à 2\$ milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Bury invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

QUE le Conseil propose au gouvernement de Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires
QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes ses municipalités.

Le vote est demandé
3 POUR
1 CONTRE – Delmar Fisher

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

**8.8 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets Particulier
d'Amélioration par Circonscription Électorale**

No dossier 00026704-1-41070(05)

2019-02-22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 21 868.07 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets Particulier d'Amélioration d'envergure ou supramunicipaux

2019-02-23

No dossier 00027608-1-41070(05)

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 12 789.76 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Travaux de sablage du plancher au Centre Communautaire Manège Militaire

2019-02-24

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux afin de recurer et relustrer le plancher du Centre Communautaire Manège Militaire afin de maintenir la bonne condition ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Planchers Laforest (2010) inc. au
montant de 2 833,26 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Persévérance scolaire 2019

2019-02-25

ATTENDU QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 13 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'environ 20 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25,4 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles) ;

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

ATTENDU QUE le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

ATTENDU QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

ATTENDU QUE le Projet PRÉE organise, du 11 au 15 février 2019, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU de proclamer que les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;

D'APPUYER le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Contribution financière à l'Image de Bury

ATTENDU QUE la municipalité de Bury contribue financièrement à chaque année au journal L'Image de Bury ;

ATTENDU QUE le Journal a transmis une demande de financement pour l'année 2019 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 2 500 \$ en guise d'aide financière au journal L'Image de Bury pour l'année 2019.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 414-2019, «Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques abrogeant le règlement numéro 414-2012»

Le conseiller, Daniel Fréchette, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 414-2019 «Règlement relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques abrogeant le règlement numéro 414-2012» sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

- Les items sur la liste des comptes : #25, #26, #28, #29, #30 et #65
- Les points à l'ordre du jour : 8.3, 8.6, et 8.11
- 8.7 : Comment cela s'est-il retrouvé devant le Conseil ? Où est-ce que ceci a débuté ? Qui l'a proposé ? Le Conseil pense-t-il que cela aurait

2019-02-26



No de résolution
ou annotation

dû être soumis aux citoyens ? Ceci devrait être le reflet de l'opinion du Conseil et non des citoyens

- Est-ce qu'il y a des changements dans le règlement des nuisances ?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

2019-02-27

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 50.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 4 mars 2019, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, secrétaire-trésorière certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2019-02-15; 2019-02-19; 2019-02-20; 2019-02-22; 2019-02-23; 2019-02-24; 2019-02-26.

Signé ce 5 février 2019

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire